

Concours section : CST-CN ARMEMENT

Epreuve matière : CAS PRATIQUE

17 / 20

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : EXA...PRO...CST...CN

Recrutement :

Epreuve : CAS...PRATIQUE.....

Spécialité : ARMEMENT..... Session : 2022.....

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
X

Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur
Délégation régionale

X, le 01 Juin 2022

Bureau de l'armement
Affaire suivie par : X
Tél : xxx
Email : xx@interieur.gouv.fr

A
Messieurs le Secrétaire Général
de l'Administration.

Objet : étude prévisionnelle de recueil des armes
remises par les tribunaux judiciaires.

réf : Arrêté du 27 Juillet 2007

Décret n° 2014-296 du 6 Mars 2014

Monsieur,

Je vous transmets ci-après l'étude de recueil concernant
la remise des armes par les tribunaux judiciaires, ainsi
que les différents éléments de réponses à opposer à leurs
interrogations.

7.1.4.

1: Dispositions réglementaires.

L'arrêté du 31 Juillet 2007, article 8, stipule que les greffes sont autorisés à remettre des matériels à des prototairens publics dans des conditions fixées par voie de protocole.

La remise de ces matériels doit se faire dans le strict respect des mesures concernant le transport et le stockage des armes.

2: Étapes de remise des armes.

- Établissement, avant rangement, d'une liste détaillée contradictoire visant à identifier chaque matériel. Cette liste doit comporter :
 - le type de matériel (pistolet, carabine...)
 - la marque
 - le modèle
 - le calibre
 - le numéro de série

Un numéro d'enregistrement doit également être apposé sur cette liste ainsi que sur chaque arme.

Celle-ci doit être visée par le représentant du SBA MI ainsi que par le service dépositaire.

- Parallèlement à l'établissement de cette liste les différents matériels seront neutralisés et mis en caisse pour transport.

- Chaque caisse doit faire l'objet d'un scellé et d'une identification extérieure afin de déterminer sa provenance.

- Le chargement et le transport des caisses doit s'effectuer de manière sécurisée, par demande d'escorte auprès de la DZ CRS.

- Le dangerat sera enfin vérifié dès l'arrivée à l'annexe par contrôle de la présence des scellés sur les caisses et sur le véhicule.

Une fois stoppées les caisses ne doivent pas être ouvertes avant le contrôle final par un OPS.

3: Coût de la prestation:

	TJ-A		TJ-B		TJ-C		TJ-D	
		Coût		Coût		Coût		Coût
Distance (km)	200	36€	110	19€	184	17€	280	51€
Péage	15,40€	31€	10€	20€	0€	0€	22,80€	46€
Fournitures	18	720€	27	840€	23	920€	12	480€
Temps d'occupation	20h	800€	20h	800€	25h	1000€	12h	480€
Total		1587€		1679€		1937€		1057€

4: Eléments de réponses aux interrogations des tribunaux

- Tribunal A: SAPL \Rightarrow catégorie C
Ebar de 40 mm \Rightarrow remise immédiate au déminage.

- Tribunal B: différence entre un calibre .12 et .16:
le .12 est plus gros que le .16,
diamètre d'âme cara 18,2 pour le .12
et 17,6 pour le .16.

différence entre le 30.06 et le .308:
le diamètre de balle c'est identique,
l'étui n'a pas la même longueur (57 mm
pour le 308.). Le 30.06 est plus ancien,
1906 par l'année d'adoption.

- Tribunal D: caisse CUZU 40 \Rightarrow bandon
allumens de 1940?

En espérant avoir répondu à toutes vos demandes.

Cordialement.

X
Contrôleur STM.